

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN PRÉSENTÉ LE 7 OCTOBRE 2014

INTRODUCTION

C'est avec plaisir que je fais rapport, au nom des membres du conseil d'arrondissement, de la situation financière de l'arrondissement de Verdun, et ce, tel que prévu par la Charte de la Ville de Montréal. Tout d'abord, je présenterai le rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal, de même que les résultats de l'exercice 2013. Je poursuivrai avec une analyse préliminaire de l'exercice 2014. Quant au budget 2015, un budget provisoire a été adopté par les membres du conseil d'arrondissement le 22 septembre dernier lors d'une séance spéciale du conseil d'arrondissement.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013

En 2013, des recommandations ont été émises principalement quant aux contrats relatifs aux opérations de déneigement et ceux ayant trait à la collecte et au transport des matières résiduelles, (déchets d'origine domestique et matières recyclables) et à l'émission des permis de construction.

Le directeur général de la Ville de Montréal a transféré le dossier de l'inspecteur général pour étude et enquête afin de confirmer ou d'infirmer l'existence d'activités de collusion dans l'industrie du déneigement et de collecte et transport des matières résiduelles. À Verdun, les contrats relatifs à ces activités viendront respectivement à échéance en avril 2017, pour le transport de la neige et en octobre 2018, pour la collecte des matières résiduelles.

Concernant l'examen du vérificateur général de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ainsi que les règlements municipaux appliqués par les arrondissements relatifs à la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (Règlement 02-065 relatif à la délivrance de certains permis de construction), des mesures seront prises afin que la Ville et ses arrondissements ne subissent aucun manque à gagner en raison de l'application de ces règlements. Des démarches en ce sens ont déjà été entreprises au sein de l'arrondissement. En effet, un comité de travail avec les responsables des services corporatifs a été mis sur pied pour analyser l'ensemble des dossiers d'émission de permis pour l'Île-des-Soeurs afin de détecter des anomalies potentielles et mettre en place les mesures correctives requises.

ÉTATS FINANCIERS 2012 : RÉSULTATS ET ANALYSE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2013, l'arrondissement de Verdun disposait d'un budget de fonctionnement de 40 931 200 \$ réparti comme suit : des revenus de source locale totalisant 4 829 000 \$, une dotation de 29 909 800 \$ provenant de la Ville de Montréal, une taxe d'arrondissement de 5 923 400 \$ (comportant 2 398 200 \$ de taxe locale et 3 525 200 \$ d'espace fiscal) et une affectation de son surplus au poste de dotation budgétaire provient principalement des taxes foncières imposées annuellement par la Ville de Montréal.

L'arrondissement a terminé l'exercice financier 2013 avec un surplus de gestion de 1 663 000 \$. Ce surplus de gestion s'explique notamment par les facteurs suivants :

- Surplus de gestion lié à l'exercice budgétaire : 717 000 \$
- Surplus de gestion – corrections en provenance du corporatif : 946 000 \$

Surplus de gestion lié à l'exercice budgétaire

Au chapitre des revenus, un écart défavorable de 325 000 \$, principalement en regard des permis de construction, est à signaler.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, nous avons enregistré des écarts négatifs et positifs.

Ainsi, au niveau de la rémunération globale, un écart défavorable de 729 800 \$ est à signaler. Ceci est principalement lié aux cotisations de l'employeur s'élevant à 694 800 \$. Il est à noter que des ajustements de 510 800 \$, pour le poste des rentes viagères et de 398 200 \$, pour le poste santé et sécurité au travail, présentés sous la rubrique « corrections-corporatif » ont été effectués pour un total de 906 000 \$.

Se greffent aussi à la composition de ce surplus des coûts moindres que budgétisés pour les autres familles de dépenses pour un montant total de 2 033 600 \$. En effet, certaines économies de 314 800 \$ ont été enregistrées au chapitre du transport et des communications et de 449 500 \$ au chapitre des services professionnels, techniques et autres. À titre d'exemple, des économies ont été réalisées au niveau des honoraires professionnels pour services juridiques, relations de travail, honoraires professionnels scientifiques et de génie. Enfin, d'autres économies pour un montant de l'ordre de 1 258 300 \$ ont été enregistrées au chapitre des dépenses de pièces et accessoires pour l'entretien et la réparation des bâtiments, du matériel roulant, de l'équipement et des infrastructures municipales en raison de certains travaux priorisés par l'arrondissement.

Surplus de gestion – corrections en provenance du corporatif

Pour le poste corrections du corporatif, il s'agit essentiellement d'ajustements de fin d'année considérés par ce dernier. Tel que mentionné précédemment, des ajustements de 510 800 \$, pour le poste des rentes viagères et de 398 200 \$, pour le poste santé et sécurité au travail, ont été effectués. Les ajustements en lien avec les rentes viagères sont requis en raison du changement des normes comptables de 2007. En effet, les passifs liés aux régimes non capitalisés de l'ensemble des régimes de retraite de la Ville et les charges afférentes ont été comptabilisés dans les résultats imputés à l'ensemble des contribuables. L'ajustement sert donc à régulariser le déboursé pour le paiement des rentes, lequel ne constitue pas une charge. En ce qui a trait à l'ajustement du poste de santé et sécurité au travail, il s'agit d'un ajustement visant à refaire les dépenses réelles en matière de CSST selon l'historique des lésions de l'arrondissement.

En regard des affectations, le montant de 41 000 \$ représente des acquisitions d'immobilisations financées à la suite de virements budgétaires en provenance des dépenses de fonctionnement et le montant de 101 000 \$ représente, quant à lui, le remboursement au fonds de roulement et un montant à transférer à notre fonds de parcs et terrains de jeux dont le revenu est présenté au poste autres revenus.

Pour le surplus affecté de 979 000 \$, ce montant représente l'effet de la comptabilisation de l'appropriation de surplus, tel qu'établi au moment d'adopter le budget original 2013, ainsi que de nouvelles appropriations au surplus en cours d'année pour le financement de dépenses de fonctionnement.

L'attribution et l'utilisation de ces surplus par l'arrondissement de Verdun respectent la politique établie par le conseil municipal de la Ville de Montréal.

Arrondissement de Verdun

Exercice terminé le 31 décembre 2013

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

	(en milliers de dollars)		
	2013	2012	
	Total	Total	
Budget	Réalisations	Réalisations	
Revenus			
Taxes	3	3	
Paiements tenant lieu de taxes			
Transferts	183	25	56
Services rendus	3 442	3 669	3 734
Imposition de droits	1 085	521	1 946
Amendes et pénalités	116	116	92
Intérêts		3	2
Autres revenus		76	76
Dotation budgétaire	35 833	35 924	33 956
	40 662	40 337	39 862

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	5 165	4 879	4 341
Sécurité publique	1 087	1 091	1 043
Transport	13 697	13 511	11 597
Hygiène du milieu	5 765	5 832	5 366
Santé et bien-être	162	178	146
Aménagement, urbanisme et développement	2 090	2 253	2 146
Loisirs et culture	12 965	12 713	12 051
Frais de financement			
	40 931	40 457	36 690

Surplus (déficit) de l'exercice	(269)	(120)	3 172
Financement			
Remboursement de la dette à long terme			
Affectations			
Activités d'immobilisations		(41)	(70)
Surplus non affecté			
Surplus affecté	337	979	630
Réserves financières et fonds réservés	(68)	(101)	(119)
Montant à pourvoir dans le futur		269	837
			441
Surplus de gestion selon budget modifié		717	3 613
Corrections - Corporatif			946
Surplus de gestion		1 663	3 166

PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Volet protection

Nous prévoyons investir 21 941 000 \$ dans le programme d'immobilisations 2014. Cet investissement inclut, entre autres, l'enveloppe du programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement de Verdun de 2014 pour un montant de 3 405 000 \$, un report de 2013 de 9 152 000 \$, des montants transférés des activités financières totalisant 358 000 \$ et un budget de 9 026 000 \$, en provenance du corporatif, est ajouté pour 2014.

Rappelons que cette enveloppe exceptionnelle de 21 941 000 \$ inclut le financement de 7 379 000 \$ pour un projet que nous avions prévu réaliser, c'est-à-dire la création d'un lieu de diffusion culturelle. Quelques-uns des principaux investissements prévus cette année :

- Réfection d'équipement et réaménagement de parcs et de berges 1 695 000 \$
 - Programme de réfection routière 4 917 000 \$
 - Programme de protection des bâtiments 6 124 000 \$
 - Lieu de diffusion culturelle 7 379 000 \$
 - Programme de remplacement de véhicules 1 743 000 \$
 - Autres 83 000 \$
- 21 941 000 \$

Ces investissements seront financés par un emprunt à la charge des contribuables de l'arrondissement pour un montant de 12 557 000 \$ et par un emprunt à la charge de l'ensemble des contribuables de la Ville de Montréal pour un montant 9 026 000 \$, de même que par le budget de fonctionnement pour un montant de 358 000 \$.

Volet développement

Tel que mentionné précédemment, les investissements de ce volet sont maintenant sous la gestion des services corporatifs. Des investissements de l'ordre de 1 233 000 \$ pour des infrastructures à l'arrondissement, sous la responsabilité du Service de la mise en valeur du territoire, seront réalisés en 2014.

Reports à 2015

L'arrondissement connaîtra en fin d'année 2014 les soldes qui pourront être transférés en 2015 pour les volets protection et développement, selon le degré d'avancement des projets actuellement en cours. Cependant, une directive émise en regard des projets financés par des budgets corporatifs spécifie que pour bénéficier d'un report budgétaire à 2015, les projets doivent avoir été entrepris au cours de 2014 et les PTI additionnels doivent être réalisés en 2014.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2015

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement de l'année 2015 a été adopté par les membres du conseil d'arrondissement, le 22 septembre dernier, lors d'une séance spéciale du conseil d'arrondissement.

Cet exercice budgétaire a été marqué par les éléments suivants :

- I. la poursuite de l'intégration de la réforme du financement des arrondissements
- II. la mise en œuvre du plan quinquennal de main-d'œuvre
- III. la réorganisation de certaines activités au sein de l'arrondissement
- IV. la tenue d'élections générales en 2014

I. Réforme de financement des arrondissements

Au cours de l'année 2012, l'administration a entrepris une réflexion en profondeur sur le financement des arrondissements. Depuis les regroupements municipaux de 2002, le financement des arrondissements était établi sur une base historique non uniforme, dont la composition demeurait incomprise par la plupart des intervenants. En conséquence, certains arrondissements, qui estimaient manquer de moyens pour remplir leurs obligations, identifiaient le mode de financement comme source principale du problème.

L'objectif de la démarche était donc de développer un modèle de financement qui assurerait une plus grande équité entre les arrondissements et une meilleure compréhension de la base de détermination de leurs transferts en provenance du corporatif. La réforme du financement des arrondissements repose sur plusieurs principes directeurs dont l'équité, la capacité de payer des contribuables, la qualité des services offerts aux citoyens et la recherche de performance.

La paramétrisation des budgets de fonctionnement, selon le nouveau modèle de financement, implique que certains arrondissements voient leurs transferts provenant du corporatif réduits alors que pour d'autres, les transferts augmentent. Afin de pallier aux variations positives et négatives, un plan de mise en œuvre a été établi. Les variations positives seront étalées sur cinq ans alors que les variations négatives seront sur dix ans. Pour l'arrondissement de Verdun, ceci représente une diminution de 213 000 \$ par année sur 10 ans. À la réallocation des budgets de fonctionnement s'ajoute la cession d'un espace fiscal de cinq sous du 100 \$ d'évaluation, déjà consenti en 2013 et qui permet aux arrondissements une certaine autonomie financière. Pour Verdun, cela représente un montant de 3 829 900 \$ en 2015.

De plus, dans le cadre du budget 2015, les activités suivantes ont été transférées : la disposition de la neige, la gestion des stationnements (parc-mètres et auto parcs) et le transport et traitement intellectuel (bibliothèques). Ces transferts ont un impact tant sur le budget de fonctionnement de l'arrondissement que sur les revenus locaux.

II. Plan quinquennal de main-d'œuvre 2014-2018

La rémunération globale et les effectifs ont augmenté significativement depuis les fusions municipales de 2002. La masse salariale représente la moitié du budget de la Ville. Ainsi, la gestion planifiée des effectifs devient un élément central dans l'atteinte des objectifs de la Ville.

Orientations

- 1- Abolir un poste sur deux vacants au 31 mars 2014 dans toutes les catégories d'emplois, excluant les pompiers et policiers.
- 2- Abolir, au cours des cinq prochaines années, la moitié des postes devenus vacants en raison de départs à la retraite, excluant les policiers et pompiers.

Pour l'arrondissement de Verdun, cela représente l'abolition de 29 postes sur un horizon de 5 ans. Par ailleurs, la réalisation de ce plan doit se faire dans le respect des conventions collectives, en minimisant